



DOCUMENTS REQUIS au premier cycle d'études

En ordre alphabétique par pays, voici une liste des documents requis selon les termes employés dans les pays à l'international d'où nous recevons actuellement le plus grand nombre de demandes d'admission.

La liste est préparée au meilleur de nos connaissances et recherches, et elle sera mise à jour régulièrement afin de refléter le mieux possible la situation actuelle des différents pays.

Veuillez noter que les termes employés sont ceux qui reviennent le plus souvent (ex. : 'bulletins de notes ' mais ce qui n'exclut pas des termes équivalents comme 'relevés de notes ' dans des dossiers provenant du même pays).

Un dossier complet comprend les documents suivants en format original, légalisé ou certifié conforme aux originaux :

- La demande d'admission dûment remplie sur le web;
- L'extrait d'acte de naissance;
- Les frais d'étude de dossier de 60\$ CAD (non remboursables);
- Les bulletins de notes de vos deux dernières années d'études au secondaire (voir la liste ci-dessous pour les détails selon votre pays);
- Les résultats aux épreuves d'état, le cas échéant et
- L'attestation d'obtention du diplôme d'études secondaires (voir la liste ci-dessous pour les détails selon votre pays).

Algérie

- ☞ bulletins de notes des années 2^e et 3^e
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat de l'enseignement secondaire
- ☞ attestation de Baccalauréat de l'enseignement secondaire

Belgique

- ☞ bulletins de notes des années 5^e et 6^e
- ☞ attestation de Certificat d'enseignement secondaire supérieur

Bénin

- ☞ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat de l'enseignement du Second degré
- ☞ attestation de Baccalauréat de l'enseignement du Second degré

Burkina Faso

- ☞ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat de l'enseignement du Second degré
- ☞ attestation de Baccalauréat de l'enseignement du Second degré (attestation provisoire ok)

Burundi

- ✎ bulletins scolaires des années Seconde et 1^{ère}
- ✎ attestation de Diplôme des Humanités générales
- ✎ attestation de Diplôme d'État (pas de relevé de notes d'examens normalement)

Cameroun

- ✎ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ✎ relevés de notes des épreuves de Probatoire ET de Baccalauréat de l'enseignement secondaire général
- ✎ attestation de Baccalauréat de l'enseignement secondaire général

Congo (République du Congo ou 'Petit Congo')

- ✎ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ✎ relevé de notes des examens du Baccalauréat
- ✎ attestation de réussite du Baccalauréat OU Diplôme de Bachelier de l'enseignement du Second Degré

Côte d'Ivoire

- ✎ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ✎ relevé de notes des examens du baccalauréat (attestant du Baccalauréat de l'enseignement secondaire)

France

- ✎ bulletins de notes des années 1^{ère} et Terminale (normalement trimestres)
- ✎ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- ✎ attestation de Baccalauréat

Gabon

- ✎ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ✎ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- ✎ attestation de Baccalauréat de l'enseignement du Second degré (ou parfois Bac. Technologique)

Guinée

- ✎ bulletins de notes des années 12^e et Terminale
- ✎ relevés de notes des épreuves de Baccalauréat 1^{ère} et 2^e parties* OU Baccalauréat unique
- ✎ attestation de Baccalauréat (1^{ère} et 2^e parties)* OU attestation de Baccalauréat unique
 - *Jusqu'à 2007, information sur Baccalauréats 1^{ère} et 2^e parties attendus (2 relevés de notes et 2 attestations de diplômes)
 - Diplômés à partir de 2008 fourniront un seul relevé de notes et attestation intitulé 'Baccalauréat unique'

Haïti

- ✎ bulletins de notes des années Rhéto et Philo (ils font normalement 5 ou 6 'étapes')
- ✎ relevés de notes des examens Rhéto et Philo
- ✎ attestation de Diplômes d'études secondaires Rhéto et Philo

Liban

- ✎ bulletins de notes (1^{ère} et Terminale si études en français)
- ✎ relevé de notes des examens du Baccalauréat
- ✎ attestation de Baccalauréat d'études secondaires (2^e partie)

Mali

- ☞ bulletins de notes des années 11^e et 12^e ou Terminale -- trimestres ou semestres) *normalement pas de 3^e trimestre en Terminale
- ☞ relevé de notes des examens de Baccalauréat
- ☞ attestation de Baccalauréat malien

Maroc

- ☞ bulletins de notes des 1^{ère} et 2^e années du cycle du Baccalauréat (contrôle continu) pour dossiers récents **ou** 5^e et 6^e années avec relevé de notes des examens du Baccalauréat pour dossiers moins récents
- ☞ attestation de Baccalauréat

Mauritanie

- ☞ bulletins de notes des années 5^e et 6^e
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- ☞ attestation de Diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire **ou** Diplôme de bachelier de l'enseignement du Second degré

Niger

- ☞ bulletins de notes des années 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- ☞ attestation de Baccalauréat

République démocratique du Congo (Kinshasa)

- ☞ bulletins de notes des années 5^e et 6^e (résultats de l'examen d'État apparaissent sur bulletin de 6^e)
- ☞ attestation de Diplôme d'État (total en % de l'examen apparaît normalement sur le diplôme)

Rwanda

- ☞ bulletins scolaires de 5^e et 6^e (ou Bac. 1)
- ☞ attestation de Diplôme d'études secondaires A2 OU Diplôme des Humanités (jusqu'à la fin des années 90) OU Certificat du Cycle supérieur de l'enseignement secondaire (parfois Attestation de réussite aux examens nationaux de fin d'études) OU Diplôme d'études secondaires professionnelles A2 OU Advanced Level Results Slip à partir de 2008 qui inclut le relevé des épreuves
- Note : résultats d'épreuves apparaissent en % sur diplôme sur dossiers plus vieux

Sénégal

- ☞ relevés de notes de 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- ☞ attestation de Baccalauréat (attestation provisoire ok)

Tchad

- ☞ bulletins de notes de 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevé de notes des épreuves du Baccalauréat de technicien
- ☞ attestation de Baccalauréat de technicien

Togo

- ☞ bulletins de notes (récapitulatifs) de 1^{ère} et Terminale
- ☞ relevés de notes des examens du Baccalauréat 1^{ère} et 2^e partie (ou Bac. I et II)
- ☞ attestation de Baccalauréat de l'enseignement du Troisième degré (Bac. II)

Tunisie

- ☞ bulletins des résultats scolaires 3^e et 4^e années
- ☞ relevé de notes de l'examen du Baccalauréat
- ☞ attestation de Baccalauréat

EXIGENCES REQUISES POUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La **Licence** classique (Bac + 3 ou + 4) est le minimum requis pour faire une demande d'admission au 2^e cycle d'études à l'Université de Moncton. Certains programmes de spécialisation peuvent demander l'équivalence de la **Maîtrise /Master** (Bac. + 4 ou + 5) envers notre Maîtrise.

Normalement, pour les pays de la Francophonie, il y a un relevé de notes à fournir pour chaque année aux études supérieures. Parfois, plusieurs relevés de notes sont fournis (par semestre ou période).

Pour plus d'informations au sujet des études supérieures, veuillez consulter le lien suivant :

http://www.umoncton.ca/futurs/admission_documents

Préparé par le Registrariat

Juin 2015